

**MAIRIE
VAUJANY****NOMBRE DE
CONSEILLERS**

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 9
VOTANTS : 10
POUR : 10
ABSTENTION : X
CONTRE : X

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 26 janvier 2026

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Délibération n°01-30012026-05 : Travaux de réfection et aménagement de voirie aux abords de la Résidence de tourisme « Les Hauts de la Drayre » - Avenant n°2 au marché

Par délibération du 19 mai 2025, le Conseil municipal a décidé d'attribuer le marché pour la réalisation des travaux de réfection et aménagement de voirie aux abords de la Résidence de tourisme « Les Hauts de la Drayre » au groupement composé des sociétés SPORTS ET PAYSAGES / COLAS pour un montant de 359 822.20 € HT.

Comme souvent à l'occasion de chantiers de rénovation, des contraintes ou difficultés imprévues apparaissent au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Il apparaît donc nécessaire d'adapter ou de modifier le programme de travaux initial et de passer commande de travaux modificatifs ou complémentaires. Ces décisions sont formalisées par voie d'avenants.

Ainsi, par délibération du 15 décembre 2025, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de valider un avenant n°1 au marché pour un montant de 18 882.00 € HT.

A ce jour, la Commune souhaite entériner par l'intermédiaire d'un avenant n°2 au marché, la réalisation de travaux complémentaires de réglage de forme de la chaussée en application des dispositions de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique (modification de faible montant inférieure à 15% du montant du marché initial).

Le projet d'avenant n°2 au marché d'un montant total de 9 612.00 € HT est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés;

- Décide de valider un avenant n°2 au marché relatif aux travaux de réfection et aménagement de voirie aux abords de la Résidence de tourisme « Les Hauts de la Drayre » passé avec le groupement composé des sociétés SPORTS ET PAYSAGES / COLAS pour un montant de 9 612.00 € HT, portant le montant du marché conclu initialement de 359 822.20 € HT à 388 316.20 € HT ;

Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 05/02/2026

ID : 038-213805278-20260130-01_30012026_05-DE



- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 2315 du budget communal 2026 ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature de l'avenant à venir.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Le Maire,

Yves GENEVOIS

